

PROGRAMME DE TROISIEME – GEOGRAPHIE

LA FRANCE ET L'EUROPE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

PARTIE 1 : HABITER LA FRANCE

CHAPITRE 1 : DE LA VILLE A L'ESPACE RURAL, UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE URBAINE

Travail proposé par Marjorie Baumgarth et Stéphanie Lontano

- **B.O.** :

I - HABITER LA FRANCE (environ 30% du temps consacré à la géographie)

Thème 1 - DE LA VILLE À L'ESPACE RURAL, UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE URBAINE.

CONNAISSANCES

Les aires urbaines

La très grande majorité des habitants de la France vit dans une aire urbaine. La croissance urbaine s'accompagne de l'étalement spatial des villes (périurbanisation) en lien avec une mobilité accrue des habitants.

Les espaces ruraux

A la fois espace de vie, de travail et de récréation pour les citadins comme pour les ruraux, l'espace rural se transforme et connaît des conflits d'usage.

DÉMARCHES

Une étude de cas : une grande question d'aménagement urbain.

Une étude de cas : un parc naturel national ou régional.

Ces deux études débouchent sur une mise en perspective du phénomène d'urbanisation à l'échelle du territoire national en intégrant le rôle des acteurs et les grandes problématiques du développement durable.

CAPACITÉS

Localiser et situer les dix premières aires urbaines sur une carte du territoire national.

Décrire et expliquer :

- le processus d'étalement urbain, en lien avec les mobilités.
- un conflit d'usage entre différents acteurs.

- **REPERES DNB** :

« Les 10 premières aires urbaines du territoire français »

- **SOCLE COMMUN (items possibles à valider) :**

C1. Dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu.

C1. Rédiger un texte bref, cohérent et ponctué, en réponse à une question ou à partir de consignes données.

C3.C5. Mobiliser ses connaissances pour comprendre des questions liées à l'environnement et au développement durable.

C4. Utiliser les logiciels et les services à disposition.

C4. Faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement.

C4. Chercher et sélectionner l'information demandée.

C5. Avoir des connaissances et des repères relevant de l'espace en France.

C5. Avoir des connaissances et des repères relevant de la culture artistique.

C5. Lire et employer différents langages : textes, graphiques, cartes...

- **HORAIRE :**

L'ensemble de la partie « Habiter la France » dispose de 30% du temps consacré à la géographie. Le thème 1 « De la ville à l'espace rural, un territoire sous influence urbaine » dispose de 10% du temps consacré à la géographie soit un volume horaire de 3h00.

Les deux études de cas permettent d'aborder l'ensemble des notions clés du chapitre. Il apparaît donc comme judicieux voire nécessaire de remplacer la mise en perspective par une conclusion répondant aux deux problématiques (rurale et urbaine).

- **PLAN :**

I- LES AIRES URBAINES

Problématique : Quelles sont les réponses possibles à la pression de la croissance urbaine ?

A- Les aires urbaines du territoire français métropolitain

B- Etalement spatial et mobilité des habitants dans l'aire urbaine lyonnaise

C- Un exemple d'aménagement urbain avec la métropole lyonnaise

II- LES ESPACES RURAUX

Problématique : Quelles sont les influences de l'urbanisation sur les espaces ruraux ?

A- Les espaces ruraux sous influence urbaine

B- Des espaces ruraux protégés.

C- Etude de cas : un exemple à part, la forêt de Fontainebleau.

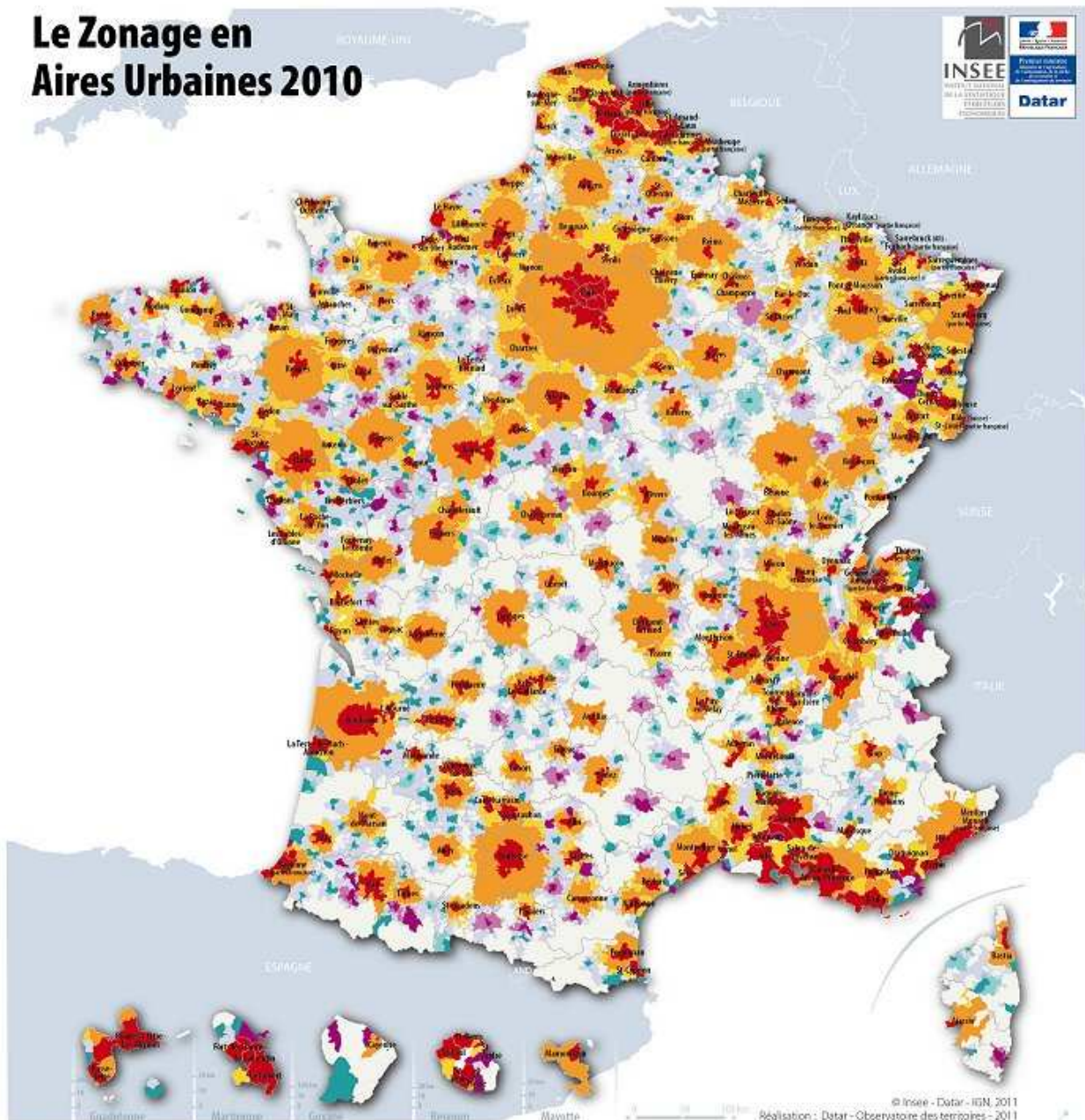
I. LES AIRES URBAINES

Problématique : Quelles sont les réponses possibles à la pression de la croissance urbaine ?

A. Les aires urbaines du territoire français métropolitain

Pour le document 1 : Choisir l'une des deux cartes des aires urbaines disponibles sur le site de l'Insee.

Document 1 : Carte – Les aires d'influence des villes – Le zonage en aires urbaines 2010 (Insee)



Source : Insee - Zonage en aires urbaines 2010

© Insee - Datar - IGN, 2011
Réalisation : Datar - Observatoire des territoires - 2011

ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES

Grandes aires urbaines

- Grand pôle - 3 257 communes
- Couronnes des grands pôles - 12 305 communes
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines - 3 980 communes

ESPACE DES AUTRES AIRES

Aires moyennes

- Pôles moyens - 447 communes
- Couronnes des pôles moyens - 801 communes

Petites aires

- Petits pôles - 873 communes
- Couronnes des petits pôles - 587 communes

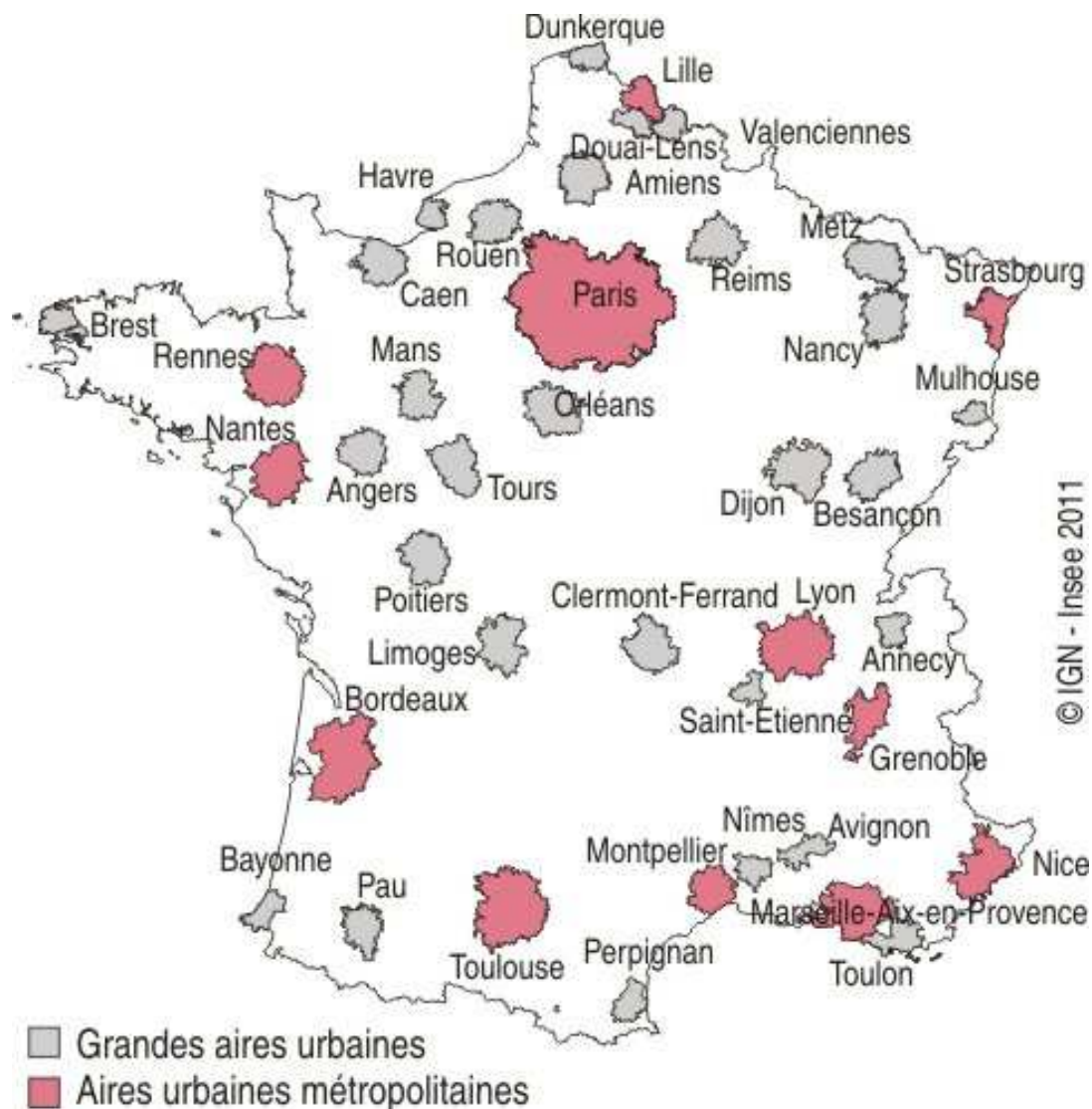
AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES

COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES



Level : Nombre des grandes aires urbaines

Document 1 : Carte – Les aires urbaines métropolitaines et les grandes aires (Insee)



Document 2 : Tableau Les 10 premières aires urbaines métropolitaines en 2008 (Insee)

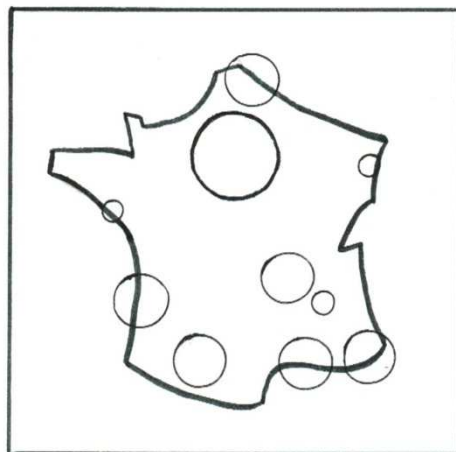
Rang en 2008	Aires urbaines	Population au 1 ^{er} janvier 2008
1	Paris	12 089 098
2	Lyon	2 118 132
3	Marseille - Aix-en-Provence	1 715 096
4	Toulouse	1 202 889
5	Lille	1 150 530
6	Bordeaux	1 105 257
7	Nice	1 005 230
8	Nantes	854 807
9	Strasbourg	757 609
10	Grenoble	664 832

Activité élève :

- 1) A l'aide du document 1 et du document 2, complétez le croquis « Les 10 premières aires urbaines du territoire métropolitain » en numérotant les cercles (en respectant l'ordre du tableau du document 2). Puis construisez une légende organisée en indiquant la signification des trois dimensions de cercles et celle des 10 numéros.

Cette question permet de préparer les élèves au travail de mémorisation des 10 premières aires urbaines.

Document de travail : Croquis : Les 10 premières aires urbaines du territoire métropolitain



B. Etalement spatial et mobilité des habitants dans l'aire urbaine lyonnaise

Document 3 : Article de presse « Bouger malin » dans l'aire urbaine lyonnaise

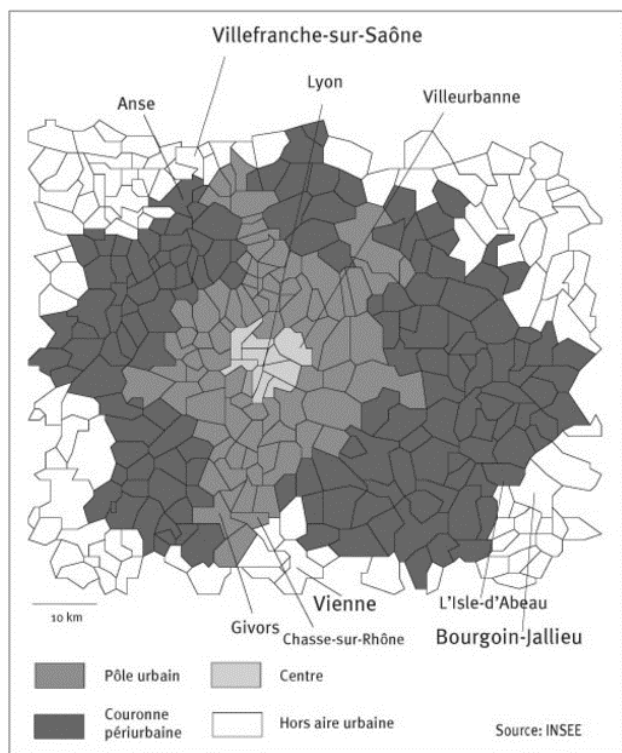
BOUGER MALIN

Dans le cadre de la mobilité durable, le Grand Lyon propose des outils en faveur du covoiturage. Deux sites Internet sont activés : l'un pour les salariés (trajet domicile-travail) ; l'autre, plus grand public, pour les sorties culturelles ou déplacements occasionnels, avec appli Smartphones et tablettes. En outre, une étude est en cours pour installer des aires de covoiturage sur le territoire de l'agglomération.

www.covoiturage-grandlyon.com

www.covoiturage-pour-sortir.fr

Source : *Lyoncitoyen*, juillet-août 2012, Ville de Lyon



Document 4 : L'aire urbaine lyonnaise

Document accessible en passant par Google Image avec pour mot clé « aire urbaine Lyon (site indiqué pour ce document une fois affiché) : www.cairn.info/revue-espace-geographique-2003-2-page-128-htm mais l'accès au document est difficile)

Activité élève :

- 2) Document 3 : Qu'est-ce que le Grand Lyon (Communauté urbaine de Lyon) est en train de mettre en place ? Citez les 3 moyens utilisés.
- 3) Document 3 : Quelles sont les types de mobilités effectuées par les habitants de l'aire urbaine lyonnaise ? Cette question permet d'amener à la notion de « mobilité pendulaire » sans exclure les autres formes de mobilité au sein d'une aire urbaine.
- 4) Document 3 : Expliquez le choix du terme « durable » au début de l'article dans l'expression « mobilité durable ». Cette question permet d'amener les notions de « saturation et d'engorgement de l'espace urbain » et de « développement durable » avec le covoiturage limitant le nombre de véhicules individuelles.
- 5) Pourquoi le Grand Lyon propose-t-il ces outils pour favoriser la mobilité au sein de l'aire urbaine lyonnaise ? Pour faciliter votre réflexion vous pouvez mesurer la taille de l'aire urbaine (document ci-joint). Cette question permet d'amener la notion « d'étalement urbain ».


C. L'enjeu de l'aménagement d'infrastructures de transport dans l'aire urbaine lyonnaise

Document 5 : Article de presse « Vers un enterrement définitif du contournement autoroutier de Lyon », posté sur le net le 27/03/2012, Fabien Fournier, lyoncapitale.fr

<http://www.lyoncapitale.fr>

Vers un enterrement définitif du contournement autoroutier de Lyon ?

Par Fabien Fournier

Posté le 27/03/2012 à 10:53 | lu 5032 fois |  4 réactions|



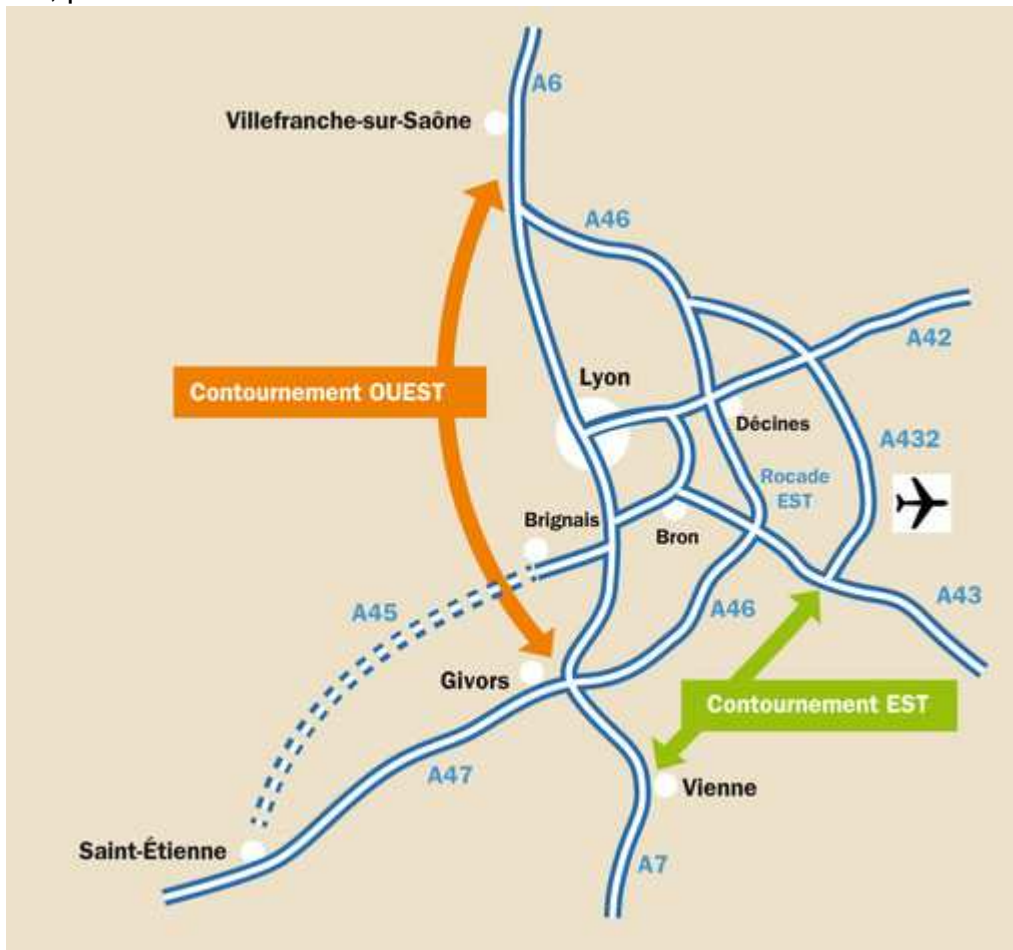
Le préfet a enterré un vieux serpent de mer lyonnais : le contournement ouest de Lyon (COL), censé soulager les quais du Rhône et le tunnel de Fourvière. Jean-François Carencro a présenté une alternative : un grand contournement Est. Qui pose beaucoup de questions.

Et si c'était le coup de grâce ? Lundi dernier, le préfet Carencro semblait vouloir enterrer le Contournement ouest de Lyon (COL). "*Ce projet n'est ni finançable, ni faisable, ni raccordable*", a-t-il lancé lors d'une conférence de presse. Le représentant de l'Etat a désigné une alternative : le grand contournement Est. Est-il seulement réalisable ?

Le contournement Est, "déjà aux trois quarts réalisés"

Inscrit au schéma national des infrastructures de transport, le ring autoroutier paraît indispensable pour reconfigurer à terme l'autoroute qui scarifie les quais du Rhône, l'échangeur de Perrache et pollue la Confluence. Aujourd'hui, 101 497 véhicules empruntent le tunnel de Fourvière tous les jours (dont 6,3% de poids lourds, moyenne annuelle 2010). Problème, le COL coûte cher : de 1,7 à 2,1 milliards d'euros selon des estimations réalisées il y a dix ans. Il s'agit de nicher une autoroute en contrebas des monts du Pilat, des monts du Lyonnais, des monts du Beaujolais, en évitant les vignobles AOC des Côtes du Rhône et des Coteaux du Lyonnais. Le tout enterré, pour le rendre acceptable par une population très attachée à son cadre de vie.

Face à ces difficultés, le préfet a désigné une alternative : le grand contournement Est, moins cher. En réalité, ce ring existe déjà : l'A432 qui dessert l'aéroport St-Exupéry relie l'A43 (Lyon-Grenoble) à l'A46 (Rocade Est) au nord de Rillieux, en direction de Paris (A6). Il ne manque que sa moitié sud, pour une liaison entre l'A43 et l'A7, débouchant au nord ou au sud de Vienne. François-Noël Buffet, sénateur-maire d'Oullins (UMP), s'en fait l'avocat : "*c'est un ouvrage qui est déjà aux trois quarts réalisés et qui dessert l'aéroport St-Exupéry. Il coûte moins cher. Et il soulagerait immédiatement la Rocade Est*", plaide-t-il.



Plus long que Fourvière, le COL et la Rocade Est

Cette proposition n'est pas nouvelle : la commission nationale du débat public l'avait toutefois exclue en 2001. Notamment parce que le trajet pour l'Ouest est plus direct : équivalent en termes de distance au passage sous Fourvière, il est plus rapide de dix minutes. Il est aussi plus court de 18 km par rapport à la Rocade Est. Le différentiel serait encore plus important avec le grand contournement Est. Quel peut-être en effet l'intérêt pour les automobilistes d'emprunter un ring autoroutier encore plus long ? Ne continueraient-ils pas à aller au plus direct, c'est-à-dire Fourvière ? Seuls les poids-lourds pourraient être contraints de l'utiliser, à la faveur d'une réglementation qui leur interdirait le tunnel de Fourvière - c'est actuellement le cas - et la Rocade est. Peuvent-ils assurer la rentabilité de l'autoroute ?



De plus, le grand contournement Est se heurte à l'opposition farouche des élus. Le projet de COL avait été avancé conjointement avec celui du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, jugés "complémentaires". A l'ouest les bagnoles, à l'est les trains. "Trop, c'est trop". Les maires de Bron, St-Priest, Chassieu, Mions et Décines tenaient le 22 mars une conférence de presse ([lire ici](#)). "Les territoires de l'Est sont blessés, meurtris depuis longtemps", déplore Martine David (PS), maire de St-Priest, présentant la Rocade Est - pensée au début comme une "rocade des villages" - comme "un mur de camions". C'est elle qui fait aujourd'hui office de ring autoroutier, avec ses 81 609 véhicules/jour, dont 18,3 % de poids lourds.

Le TOP remis en cause ?

Les déclarations de Jean-François Carencu pourraient conduire au statu quo. C'est d'ailleurs ce que demandent les écologistes. "Il ne doit se faire ni ici, ni ailleurs", soutient Jean-Charles Kholaas, conseiller régional écologiste. "La Rocade Est a été conçue pour faire sauter le bouchon de Fourvière. Cinq ans après, ils étaient tous les deux bouchés", rappelle-t-il. Le conseiller régional défend tout à la fois l'aménagement de l'A7 en boulevard urbain sur le territoire lyonnais et l'absence de constructions autoroutières nouvelles. "Nous pensons que dans 20 ans, le trafic automobile aura nettement diminué".

Reste une inconnue : la position de Gérard Collomb. Il avait conditionné la réalisation du Tronçon ouest du périphérique (TOP), un ouvrage aussi cher et qui sert une circulation locale, à l'engagement de l'Etat de faire le COL. Peut-il revoir sa position ? Il a pris acte des propos du préfet mais attend "une clarification officielle de l'Etat sur ses intentions", selon une collaboratrice. En mal de crédits, l'Etat, le Département et la communauté urbaine pourraient être tentés de s'associer pour financer un projet routier commun. Qui ne serait ni tout à fait le TOP, ni tout à fait le COL, mais qui contournerait l'agglomération.

Activité élève :

- 6) Document 5 : Citez les 4 projets d'aménagement d'infrastructures urbaines de l'agglomération lyonnaise.
- 7) Document 5 : Quels sont les enjeux de ces 4 projets ?
Cette question permet d'aborder les notions suivantes : pollution et engorgement du trafic de la métropole lyonnaise qui est un pôle essentiel du maillage routier et ferroviaire français et européen.
- 8) Document 5 : Complétez le tableau.
Cette question permet de classer les arguments pour ou contre un projet, travail préparatoire dans la démarche à celui mené dans l'étude de cas sur Fontainebleau. Ce tableau permet de mettre en valeur la multiplicité des acteurs et des décideurs lors d'un aménagement urbain. Ce tableau fait ressortir la notion de conflit d'intérêt autour d'un même projet urbain.

Document de travail : Tableau : Deux projets de contournement de l'agglomération lyonnaise en débat

		Projet COL Contournement Ouest de Lyon	Projet Grand contournement Est
Objectifs du projet			
Avantages du projet			
Difficultés de réalisation du projet			
L E S A C T E U R S	Préfet		
	Sénateur-maire d'Oullins		
	Commission nationale du débat public		
	Les maires de Bron, Saint- Priest, Chassieu, Moins, Décines		

- 9) D'après vous, quelles sont les moyens de transport intra-urbains existant dans l'agglomération lyonnaise ? Associés au réseau routier, autoroutier et ferroviaire, que permet cette multiplicité des moyens de transport ? Cette question peut permettre de distinguer les équipements publics (tramway, bus, métro, Vélo'V) et privés (voiture individuelle, vélo personnel...). Cette question permet d'aborder la notion d'intermodalité des moyens de transport au sein d'une aire urbaine.

II. LES ESPACES RURAUX

Problématique : Quelles sont les influences de l'urbanisation sur les espaces ruraux ?

A. Les espaces ruraux sous influence urbaine

Démarche. Partir des connaissances des élèves :

- Rappel notion de 6° : ce qu'un élève doit déjà maîtriser : **Espace rural** : espace de population de densité faible caractérisé par des activités principalement agricoles (cultures, élevage, sylviculture).
- Lier ce début de partie à la notion de **périurbanisation** vue dans la première partie (frontières entre espaces ruraux et urbains sont parfois difficiles à appréhender).

Ainsi, les élèves doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas se contenter des définitions restrictives rural / urbain apprises jusque-là.

Pour amorcer la réflexion, le professeur propose une rapide étude de 2 documents (documents projetés au tableau et jeu de questions réponses à l'oral).

Le professeur peut utiliser les deux documents pour montrer un changement d'échelle (région département/ acteurs différents pour un même objectif : le développement du tourisme) ou un seul au choix s'il manque de temps.

- 1) Un site : <http://www.weekend-esprit-de-picardie.com/> (à partir de la page d'accueil du site)
 - Quel est l'argument utilisé pour promouvoir la région de Picardie ?
 - A qui s'adresse donc principalement ce site ? (région + types de touristes)
 - Quels sont les thèmes touristiques proposés ?

- 2) Une affiche : <http://www.aisne-open.com/IMG/rubon2.jpg>
(Une des photographies présentées)

Slogan : « Pour profiter du grand air, direction the camp'Aisne »

(Affiche pour la campagne de promotion du département de l'Aisne, en Picardie, 2006)

- Quel public est visé dans cette affiche ?
- Quelle image est véhiculée par cette affiche ?
- Quelle langue est utilisée pour promouvoir le département ? Pourquoi ?



Attention : L'Aisne demeure cependant un département agricole (culture de la pomme de terre, Vic Sur Aisne pour l'usine Vico, culture de la betterave à sucre), peu touristique.

A retenir (oral) : Mobilité croissante des populations urbaines vers les espaces ruraux proches :

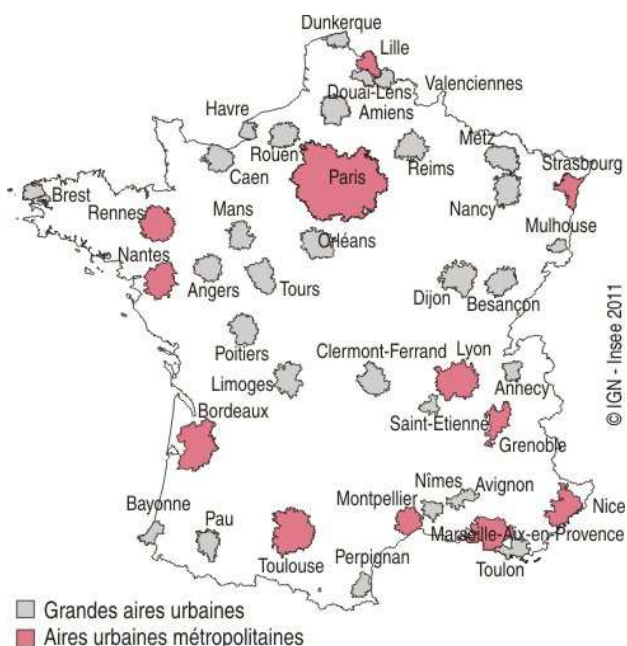
- Tourisme de proximité des grandes aires urbaines.
- Les familles des aires urbaines recherchent le confort urbain (voir I.) et en même temps un rapprochement bien-être et nature.

B. Des espaces ruraux protégés.

Démarche. Travail oral : Lecture et Comparaison des 2 cartes. (Superposer les deux cartes. Par exemple, mettre les élèves par binôme, chacun ayant devant les yeux une seule des 2 cartes, les 2 écrans côte à côte afin de faciliter la comparaison.)

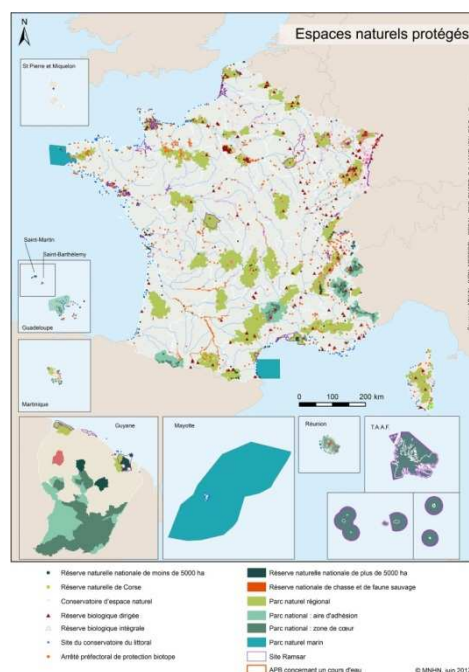
Document 1 : carte des grandes aires urbaines

Source : Insee, recensement de la population 2006.



Document 2 : carte des espaces naturels protégés

Source : <http://inpn.mnhn.fr> (juin 2012)



Ce que les élèves doivent repérer :

- Parcs naturels nationaux isolés, voire éloignés des aires urbaines, peu nombreux.
- Parcs naturels régionaux situés à proximité des aires urbaines, beaucoup plus nombreux.
- Parcs naturels marins, très peu nombreux. (PNM. 3 parcs : Mayotte, Mer d'Iroise, Golfe du Lion).
- Réserves naturelles, très nombreuses, situées sur tout le territoire.

Retenir. On simplifiera en retenant seulement les parcs naturels nationaux et régionaux.

Les espaces naturels protégés peuvent être classés en deux catégories :

Les parcs nationaux (PNN). 9 parcs (Loi de 1960) correspondent aux régions de haute et moyenne montagnes, aux régions d'outre-mer, éloignées des aires urbaines. Ils sont soumis à une réglementation stricte et spécifique dont la gestion est assurée par l'Etat, pour la conservation du milieu naturel (faune, flore, sol et sous-sol). On différencie une zone de cœur (réglementation très stricte) et une zone d'adhésion (secteur dans lequel les communes sont encouragées dans des objectifs de protection et de développement d'une économie viable).

Exemples : les Pyrénées, le massif de la Vanoise...

Les parcs régionaux (PNR). 48 parcs (Loi de 1967) correspondent à des regroupements de communes dont les territoires sont d'un équilibre fragile et qui souhaitent mettre en place un programme de conservation (sur une période de 12 ans renouvelable) de leur patrimoine naturel et culturel partagé sur un territoire cohérent (parfois en dehors des limites administratives classiques). Le projet doit être labellisé par l'Etat. La gestion est assurée par un syndicat mixte, composé par des élus des collectivités membres (communes, départements, régions) et parfois des partenaires socio-économiques.

Exemples : les Landes de Gascogne, le Gâtinais français (proximité avec la forêt de Fontainebleau)...

Tous ces espaces protégés correspondent ou ont correspondu à des espaces de vie, de travail et de récréation des citoyens. Cette proximité peut entraîner des conflits d'usage.

C. Etude de cas : un exemple à part, la forêt de Fontainebleau.

Constat : Ni parc national, ni parc régional, mais des mesures de protections diverses et nombreuses : la Forêt de Fontainebleau, un massif protégé original, symbole des conflits d'usage au fil du temps.

Démarche : A partir des documents mis à votre disposition, trois activités sont possibles (Effectuer l'ensemble des activités ne paraît pas envisageable, compte tenu des impératifs de temps) :

- Une étude documentaire à partir de textes débouchant sur une question ouverte problématisée (de courts passages de textes pourront être sélectionnés).
- Une réalisation de croquis (les informations sont sélectionnées à l'oral et le croquis construit progressivement).
- Une activité pour l'approche Histoire des Arts en Géographie. On pourra également travailler en pluridisciplinarité avec le professeur d'Arts Plastiques dans le cadre de l'épreuve d'HDA.

Deux activités peuvent constituer la trace écrite définitive et bilan de l'Etude de cas.

Activité Elèves 1

Extraits sur l'utilité de la création d'un parc national de Fontainebleau

(D'après le dossier : un Parc National ? *Fédération Nationale de Sociétés d'Amis des Forêts.*
<http://www.aaff.fr/>)

Extrait 1 : au fil du temps

Du Moyen Age à la fin du XVIIIe siècle, la forêt reste peu fréquentée en dehors des professionnels, forestiers ou carriers, liés au milieu sylvestre (...).

Au XIXe siècle, les naturalistes fréquentent la Forêt, tandis que les géologues viennent étudier les rochers (..). Les idées véhiculées par les écrivains et des artistes vont cependant être déterminantes pour forger les représentations d'une opinion publique qui s'intéresse de plus en plus à la Forêt. A une époque où la révolution industrielle vise à domestiquer la nature pour la mettre au service de l'homme, ces nouveaux venus rêvent de trouver à Fontainebleau une « nature sauvage », préservée de tout impact humain. Après 1830 (...) les peintres paysagistes vont peindre « sur le motif » dans une forêt qui (...) stimule leur imagination. Les touristes, des citadins en mal de dépaysement, s'engouffrent bientôt dans la brèche ouverte par les élites culturelles lorsque le chemin de fer arrive à Avon en 1849. La promenade en forêt est facilitée par les anciennes routes tracées pour la chasse (...).

Les artistes, appartenant à ce qu'on appelle plus tard l'Ecole de Barbizon, s'opposent à des coupes de régénération projetées dans les vieilles futaies pittoresques (...) Dans ces « sanctuaires de la nature », les premières naturelles (...), les vieux arbres sont préservés afin de fournir des sujets d'étude pour les artistes. En 1861, un décret impérial pérennise ces cantons préservés en créant la Série artistique qui couvre 1097 hectares.

La naissance du comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau en 1873 renforce le courant de ceux qui pensent que la forêt de Fontainebleau « doit être assimilée aux monuments nationaux et historiques ». Le comité, composé surtout de peintres et d'écrivains, s'en prend à l'exploitation du grès qui abîme les paysages et demande surtout que la superficie des réserves artistiques soit augmentée (...). La superficie des réserves artistiques (...) est portée à 1692 hectares en 1904 (...).

Deux associations qui s'intéressent à la forêt voient le jour après l'entrée en vigueur de la loi 1901 : les Amis de la Forêt de Fontainebleau (AFF) en 1907 et les Naturalistes de la vallée du Loing en 1909 (...).

Dans les années 1910, la question du parc national à Fontainebleau est posée après le vote de la loi du 2 mai 1906 concernant le classement des « monuments naturels et des sites d'intérêt pittoresque, artistique, historique, légendaire ou scientifique » (...).

Les tenants du « parc national » à Fontainebleau rêvent d'une Série artistique agrandie qui serait « conservée comme un musée », le parc proprement dit, alors que le reste du Massif serait laissé à la production de bois et aux activités touristiques (restaurants, buvettes, hippodrome...). A côté d'un vaste « musée vert » interdit au public, à l'exception des scientifiques et des artistes, le reste de la Forêt serait concédé aux forestiers pour la production et aux loisirs populaires (...).

En l'absence d'un véritable cadre juridique, les projets restent vains, jusqu'à l'adoption de la loi du 22 juillet 1960 qui rend possible la création de parcs nationaux en France, « pour la conservation de la faune, de la flore, du sol, du milieu naturel ». Des membres de l'Académie des sciences et des Amis de la Forêt de Fontainebleau interviennent aussitôt auprès du Premier ministre, Michel Debré, pour que l'Etat classe l'ensemble de la forêt en « parc national » (...). Cette demande est d'autant plus justifiée que deux dangers guettent alors la forêt domaniale : la future autoroute du Sud risque de couper la forêt en deux (...) et les forages pétroliers (...) font craindre que l'extraction du pétrole ait lieu en pleine forêt. La loi sur les parcs nationaux apparaît comme le moyen le plus approprié pour écarter ces deux périls, auxquels s'ajoutait la pression urbaine, avec la croissance des villes de Fontainebleau, Avon et Nemours (...).

Les autorités ne sont pas persuadées que ce cadre législatif soit applicable à Fontainebleau, forêt chargée d'histoire et fréquentée par des usagers aux préoccupations multiples. Dans la décennie qui suit, le tracé de l'autoroute du Sud épargne la forêt domaniale, mais d'autres problèmes menacent l'intégrité de la forêt (passage du gaz de Lacq, rehaussement du niveau de la Seine, coupes rases,...), alors que l'on compte de huit à dix millions de visiteurs par an, dans une forêt devenue périurbaine.

L'arrêté du 11 juin 1971, qui règle l'aménagement de la forêt domaniale pour les trente ans à venir, consacre comme prioritaire le rôle touristique et récréatif de la forêt de Fontainebleau (...). Par ailleurs, l'arrêté conserve les Réserves biologiques qui s'étendent sur 416 hectares (...) (non-intervention humaine, interdiction au public, respect absolu de l'évolution naturelle), au milieu d'une forêt elle-même sérieusement

protégée (barrières anti-voitures, rejet des aménagements touristiques en périphérie, installations intérieures exclues, zones de silence).

Alors que la question du parc national est à nouveau posée dans les années 1990, les Amis de la Forêt de Fontainebleau font savoir dans leur **Livre Vert** (1990), que le statut de parc national n'est plus approprié au cas de Fontainebleau. Ils souhaitent que les pouvoirs publics trouvent une « solution originale pour un site aussi chargé d'histoire, de richesses et d'émotions (...) ».

En 2008, le débat est relancé à la suite du Grenelle de l'environnement qui prévoit la création d'un parc national en pays de plaine. De nouveau, la solution du parc national est écartée alors que la loi de 2006 entre en vigueur¹ (...).

A l'initiative du maire de Fontainebleau, Frédéric Valletoux, le débat sur l'opportunité de créer un parc national a été relancé. Des « Entretiens du parc national » ont été organisés en janvier 2010, suivis de la mise en place d'un Comité de pilotage.

Ce comité de pilotage, aux travaux duquel les Amis de la Forêt ont participé activement, n'a pu que constater les divergences sur la faisabilité d'un tel parc.

Les résultats font apparaître que le massif forestier de Fontainebleau est déjà fortement protégé par un arsenal de mesures (...) Ils montrent également qu'il ne saurait y avoir de parc national sans contraintes fortes. Ce double constat a conduit la quasi-totalité de la vingtaine d'associations représentant les « usagers » de la Forêt, qui pratiquent des activités de loisir ou sportives les plus diverses (randonnées, courses d'orientation, équitation, escalade) de conclure qu'un parc national est ni possible, ni souhaitable, ni même opportun.

En revanche, elles proposent une série de mesures visant à contribuer à la solution des vrais problèmes que connaît le Massif(...) : améliorer l'accueil du public, faire face au risque de dégénérescence de la Forêt, lutter contre l'érosion, élargir la participation des collectivités locales à sa gouvernance, promouvoir une circulation routière « apaisée » (...)

¹ : la Loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux a confirmé et complété les dispositions qui régissent les parcs nationaux en France depuis 1960, et qui figurent dans le Code de l'environnement, à savoir :

- Une protection renforcée du milieu naturel (faune, flore, sol, paysages...)
- Des restrictions multiples d'activités (promenade, cueillette, randonnée, escalade, équitation, chasse, pêche, circulation, activités agricoles, pastorales ou forestières)
- Des compétences de police transférées au directeur du parc
- Une charte du parc qui prévaut sur tous les autres documents de gestion du territoire
- La gestion transférée à un établissement public spécifique
- Les missions de police exercées par des techniciens et agents techniques du parc national
- Une charte du parc imposant des mesures de protection renforcées et limitant les activités
- Une extension des surfaces des réserves biologiques intégrales
- Une gestion de la forêt privilégiant les évolutions naturelles.

Extrait 2 : un avis tranché.

Le Massif Forestier de Fontainebleau bénéficie actuellement d'un statut de « forêt de Protection ». Celui-ci assure un heureux équilibre entre le souci de protection de la biodiversité et l'ouverture du Massif à un vaste public. La Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts s'inquiète de voir ainsi évoquer à nouveau l'idée d'un parc national en forêt de plaine alors que ce projet a été, encore récemment, écarté à la suite du Grenelle de l'environnement.

Elle estime que la création d'un parc national dans ce massif serait :

- Inadaptée (localisation au milieu d'une zone très urbanisée et réseau routier à forte fréquentation qui traverse le site).
- Inutile (le massif bénéficie d'une série de mesures de protection efficaces).
- Inopportune (contraintes d'un parc national dans un Massif qui comporte une fonction sociale d'accueil du public qui y pratique des activités de détente).

En revanche, elle estime qu'il convient d'assurer, grâce à la participation des collectivités locales, une meilleure mise en œuvre du statut actuel de cette forêt emblématique et de faire face plus efficacement aux vrais problèmes qui se posent actuellement (...) : l'accueil du public, l'érosion, les conséquences du changement climatique, la circulation routière, notamment celle des poids lourds.

D'après la motion de la Fédération Nationale de Sociétés d'Amis des Forêts, 2 juin 2010

Extrait 3 : Les différents statuts de la forêt de Fontainebleau.

- **Forêt domaniale**, appartenant à l'Etat, elle est inaliénable et tout défrichement y est interdit.
- **Site classé** depuis 1965. Tout aménagement important doit recueillir l'avis favorable de la Commission des sites.
- **Espace boisé protégé** dans les documents d'urbanisme et donc inconstructible.
- **Réserve de biosphère** depuis 1998 au titre de l'UNESCO (gestion respectueuse de l'environnement).
- **Forêt de protection** depuis 2002, statut garantissant une gestion rigoureuse des écosystèmes sur 32000 ha.
- **Site Natura 2000**, intégré au réseau écologique européen d'habitats et d'espèces rares à protéger.
- **Label « forêt patrimoine »**, valorisant un programme d'actions en faveur du patrimoine forestier.
- Demande de classement au patrimoine mondiale de l'humanité de l'UNESCO.

Ainsi, la forêt de Fontainebleau bénéficie d'un ensemble de statuts qui reconnaissent son intérêt écologique, patrimonial et historique et en garantissant la sauvegarde et la pérennité par une gestion durable.

Extrait 4 : Les mesures de l'Office National des Forêts (ONF)

La gestion de la forêt résulte d'un **document d'aménagement** approuvé par les ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture. L'Office national des forêts est chargé de sa mise en œuvre.

L'aménagement répartit les parcelles en 5 séries : 2 réserves biologiques, 2 réserves d'intérêt écologique ou paysager, 1 réserve de gestion sylvicole patrimoniale.

Parmi les objectifs, prévision des âges d'exploitabilités élevés : 250 ans pour le chêne, 120 ans pour le hêtre et les pins. Les coupes de régénération se traduisent par un prélèvement annuel de 70000 m³ de bois, inférieures à l'accroissement naturel de 85000 m³.

En raison de la mise en place des réserves biologiques et de l'absence de grands prédateurs, la population des grands animaux s'est multipliée depuis 30 ans : cerfs, chevreuils et sangliers. La régulation est indispensable : elle est assurée, dans des conditions strictes de sécurité, par la chasse à tir et la chasse à courre (le préfet fixe les prélèvements autorisés pour un an).

Extrait 5 : Texte publié dans la Voix de la Forêt, 1998, n°2, Marie-Noële Grand-Mesnil.

(...) Vouloir faire de la forêt de Fontainebleau un « parc national » relève, à mes yeux, soit de l'escroquerie intellectuelle, soit de l'utopie pure et simple (...).

En effet, aucune des règles définies pour nos parcs nationaux (...) n'est applicable dans un espace traversé par une véritable toile d'araignée de routes nationales et qui sert de parc de loisirs aux habitants de la région la plus peuplée du pays (...). Que voyez-vous ? Des groupes familiaux ou amicaux qui marchent en file indienne sur les sentiers bleus, ou de front sur les anciennes routes de chasse dessinées pour nos rois. Et puis des nébuleuses humaines constituées de vacanciers d'un jour (...) Certes leur présence use les sols fragiles et nuit à la régénération naturelle. Les éduquer dès l'école primaire sur le respect dû à la forêt, comme tout bien dont on jouit sans qu'il vous appartienne, oui (...). Mais de là à imposer à la foule des visiteurs dominicaux toutes les contraintes liées au statut de parc national, l'interdiction de tout prélèvement et celle de la divagation des chiens, il y a une impossibilité de fait qui rend, à mes yeux, le projet caduc (...).

J'ajouterai (...) que je ne pense pas qu'il serait bon de retirer aux forestiers de métier la gestion d'une forêt comme la nôtre. Issue, pour une grande part de plantations, dont les dates s'échelonnent de 1670 à 1848, (...) la majorité des peuplements de la forêt de Fontainebleau ne peut se régénérer sans le secours des hommes (...).

Extrait 6 En conclusion (d'après <http://www.fontainebleau.fr> et wikipedia)

Cette forêt est considérée comme l'une des plus belles « forêts de plaine » de France, et la possibilité de créer un Parc national à Fontainebleau est en débat depuis longtemps.

En 1999, le rapport Dorst (puis en 2007-2009 le Grenelle de l'environnement qui s'en est inspiré) ont d'abord jugé que les oppositions locales des élus, la forte [fragmentation écologique](#) du massif (par les routes, pistes et plus de 1400 km de chemins qui en font la forêt la plus fragmentée de France) et les pressions humaines qu'il subit (plus de 15 millions de visiteurs/an) n'était pas compatible avec les objectifs d'un parc national. La loi de 2006 sur les parcs nationaux a donné plus de poids à la gouvernance locale et la sensibilité des élus et visiteurs à la protection des forêts et à l'intérêt économique de la création d'un parc semble s'être renforcée. « Le label serait aujourd'hui valorisant pour les élus locaux, mais il permettrait surtout de parer aux difficultés futures auxquelles sera exposée la forêt devant la hausse de visiteurs. La gouvernance actuelle du massif empile les statuts de protection ; le parc national serait un gage de cohérence pour assurer sa préservation à terme » estimait Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau en 2010. Certains habitants craignent cependant une protection qui limiterait trop certaines activités ou qui selon eux pourrait contribuer à enclaver de la ville. Ce classement rencontre aussi l'opposition de l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau. Après un an de concertation, un rapport de 200 pages a été rendu à la ministre de l'environnement fin janvier 2011.

Questionnaire avec question ouverte problématisée (en classe, par groupes de 2 ou 3.)

- a) **Situez la forêt de Fontainebleau à différentes échelles (nationale, régionale, locale) : vous tiendrez compte des éléments physiques (fleuves, rivières, relief) et humains (voies de communication, zones urbaines).**
- b) **Quels sont les métiers/activités exercés dans la forêt de Fontainebleau ? Vous différenciez les métiers anciens des métiers plus récents.**
- c) **A partir des extraits proposés, proposez des arguments en faveur de la création d'un parc national, puis dans un deuxième temps contre la création d'un parc national. Vous pourrez préciser quels sont les acteurs qui sont pour/contre. (essayez de ne pas dépasser la dizaine de lignes).**

Activité Elèves 2 : Création d'un croquis légendé

Etape 1 : Réalisez le fond, la première partie de la légende: localisation.

Réalisez un croquis légendé (légende organisée, titre, orientation) à partir de votre réponse à la première question de l'étude documentaire (qui constituera la première partie de la légende). Vous pouvez utiliser les outils à disposition dans google earth et réaliser votre croquis légendé sur power point ou le réaliser à la main. Vous devrez faire apparaître les différents espaces (urbains, relief), les différentes voies de communication qui traversent ou ceinturent la forêt.

Etape 2 du croquis : Ajoutez la Partie 2 (légende + croquis) : activités et pression touristiques.

Dans une deuxième partie, vous ferez apparaître (croquis + légende) les activités et aménagements touristiques (quelques sentiers de randonnées, aires de détente, golf, sites d'escalade, centres équestres, hippodromes...).

Etape 3 du croquis : Ajoutez la Partie 3 (légende + croquis) : des mesures de protection liées à la conservation du patrimoine.

Dans une troisième partie, vous ferez apparaître (croquis + légende) les mesures de protection liées à la conservation du patrimoine (les zones biologiques, les réserves sylvicoles, les barrières anti-voitures, les parkings rejetés aux périphéries, quelques lieux remarquables peints par les paysagistes, les musées, les maisons forestières).

Légende

I – Espaces et voies de communication

- Plaine – Forêt de Fontainebleau
- Espaces urbains proches
- Flleuve et rivière
- Voie ferrée
- RER D
- Départementale 607 (Nationale 7)
- Autoroute A6

II – Activités et pression touristique

- Sentiers de randonnée et GR
- Sites d'escalade
- Centres équestres/ Hippodromes
- Golf
- Aire de détente

III – Des mesures de protection liées à la conservation du patrimoine

Lieux remarquables peints par les paysagistes

- Musées
- Maisons forestières
- Réserves sylvoicoles
- Réserve biologique
- Barrières anti voitures
- Parkings obligatoires

La Forêt de Fontainebleau :
Une pression urbaine en milieu rural

PARIS

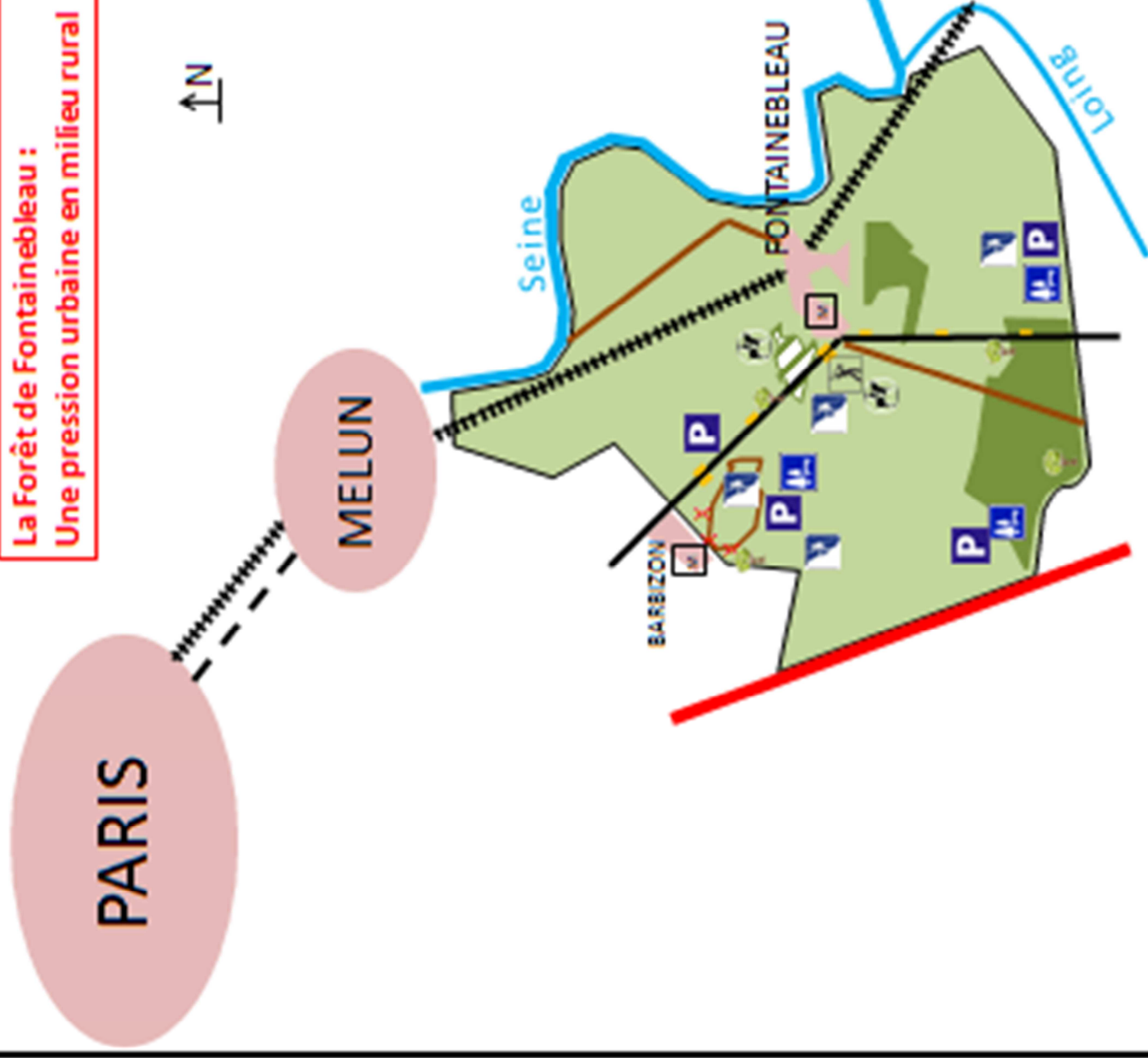
MELUN

Seine

FONTAINEBLEAU

Loire

BARBIZON



Activité Elèves 3 Histoire des Arts : La forêt de Fontainebleau et l'Ecole de Barbizon

1. D'après les extraits présentés : Qui sont les premiers à s'intéresser à la forêt de Fontainebleau ? Pourquoi ? (Vous développerez votre réponse en quelques lignes)
2. Connectez-vous sur le site suivant : <http://www.barbizon-tourisme.fr/> (onglet : [village des peintres](#)) afin de répondre aux questions qui suivent.
 - a. En quelle année Barbizon devient-il un village attractif ? Grâce à quel évènement ? En quoi est-ce une « révolution artistique » ?
 - b. En effectuant une rapide recherche, expliquez rapidement en quoi consiste le mouvement des peintres paysagistes. Citez quatre peintres célèbres de l'Ecole de Barbizon. A quel siècle appartiennent-ils ?
 - c. Choisissez un des peintres et effectuez une rapide biographie en liaison avec la thématique « Ecole de Barbizon, forêt de Fontainebleau ».
 - d. Présentez les deux documents suivants :



Document 1.

Document 2.

Voir

<http://www.barbizon-tourisme.fr/>

Affiche « ligne Melun-Barbizon »,
1899 ([onglet : village des peintres](#),
[fin de page](#)). Droits réservés.

CONCLUSION DU THEME 1 (réponse aux deux problématiques posées) :

Rendu possible grâce à l'utilisation massive de la voiture individuelle, nécessaire en raison des distances existantes entre les lieux de travail, de résidence, de services (loisirs, administration, structures médicales, zones commerciales, ...), l'étalement urbain marque le territoire français métropolitain et génère des déplacements massifs.

L'un des enjeux actuels de l'aménagement du territoire est de permettre à cette croissance urbaine de s'inscrire dans l'espace français en évitant la saturation, l'engorgement et les pollutions multiples.

En effet, l'imbrication des différents espaces (par exemple urbains et ruraux, agricoles et touristiques,...), le développement des réseaux de transport et leur intermodalité (réseau routier et autoroutier, réseau ferré, bus, tramway, métro) se fait majoritairement sous la pression de la croissance urbaine.

Pour gérer cette croissance urbaine, les politiques menées doivent permettre la mobilité humaine au sein des aires urbaines (entre le centre, les banlieues, les espaces périurbains) et entre les aires urbaines et les espaces ruraux limitrophes (Les espaces ruraux couvrent près des ¾ du territoire, moins de 20% de la population, mais se transforment sous l'influence des aires urbaines à proximité) en particulier les espaces récréatifs des citoyens comme les parcs naturels.

La divergence des intérêts des usagers concernés (citadins, agriculteurs, habitants, associations...), la multiplicité des décideurs (Etat, régions, communautés des communes...), l'impératif du respect de l'environnement (souci du développement durable pour les espaces urbains et ruraux) génèrent des conflits d'usage et nécessitent un long processus décisionnel.

Ainsi la croissance urbaine entraîne l'étalement spatial des villes et la transformation des espaces ruraux proches des villes (périurbanisation ; espaces récréatifs avec les parcs naturels) : le territoire français métropolitain est un territoire largement sous influence urbaine.

(D'après l'Insee : « 61 millions de personnes, soit 95 % de la population, vivent sous l'influence de la ville. Pour l'essentiel, il s'agit de personnes résidant dans des aires, zones d'échanges intensifs entre les lieux de domicile et de travail. » Article « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 » Chantal Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines et David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee).

DEFINITIONS

I. Les aires urbaines

Notions déjà vues depuis la Sixième réutilisables dans ce chapitre :

Agglomération : une ville et ses banlieues.

Infrastructures : équipement ou installation construit pour aménager et mettre en valeur un territoire (port, aéroport, pont, tunnel, voies de transport, etc.).

Intermodalité : qui associe plusieurs modes de transport.

Métropole : agglomération importante qui a une forte influence dans une région, un Etat.

Rural : qui concerne la campagne.

Urbain : qui concerne la ville.

Ville : groupement de population (plus de 2000 habitants en France) dans un espace bâti en continu.

Notions-clés pour ce chapitre :

Aire urbaine : Une aire urbaine (...) est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'objectif du zonage en aires urbaines est de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Ce nouveau zonage (des aires urbaines de 2010) est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Contrairement au zonage en aires urbaines de 2001, celui de 2010 ne distingue pas l'espace à dominante urbaine de celui à dominante rurale. Le croisement de l'approche fonctionnelle, basée sur les déplacements domicile-travail, et de l'approche morphologique, basée sur la continuité du bâti, permet de mieux rendre compte des interactions entre villes et campagnes. Il met en évidence la présence simultanée de communes rurales et urbaines au sein des mêmes zones d'échanges entre domicile et travail. (Insee)

Communautés urbaines : en France, association de communes constituant une agglomération de plus de 50 000 habitants, pour réaliser des aménagements (transports urbains, projets d'urbanisme...) et développer des activités (technopoles, zones industrielles...).

Espace périurbain : espace rural situé en périphérie d'une ville et de sa banlieue et qui est l'objet de profondes transformations paysagères, fonctionnelles, démographiques, sociales, culturelles, voire politiques.

Étalement urbain : l'extension des banlieues et des zones urbaines à la périphérie des agglomérations.

Migration pendulaire ou mouvement pendulaire ou mobilité pendulaire : déplacement quotidien des personnes de leur domicile à leur lieu de travail.

Périurbanisation : extension discontinue de l'espace urbain, en périphérie des villes.

II. **Les espaces ruraux.**

- **Espace rural** : espace de population de densité faible caractérisé par des activités principalement agricoles (cultures, élevage, sylviculture), mais aussi touristiques et récréatives de plus en plus connecté aux espaces urbains.
- **Les parcs nationaux (PNN). 9 parcs (Loi de 1960)** correspondent aux régions de haute et moyenne montagnes, aux régions d'outre-mer, éloignées des aires urbaines. Ils sont soumis à une réglementation stricte et spécifique dont la gestion est assurée par l'Etat, pour la conservation du milieu naturel (faune, flore, sol et sous-sol). On différencie une **zone de cœur** (réglementation très stricte) et une **zone d'adhésion** (secteur dans lequel les communes sont encouragées dans des objectifs de protection et de développement d'une économie viable).
Exemples : les Pyrénées, le massif de la Vanoise...
- **Les parcs régionaux (PNR). 48 parcs (Loi de 1967)** correspondent à des regroupements de communes dont les territoires sont d'un équilibre fragile et qui souhaitent mettre en place un programme de conservation (sur une période de 12 ans renouvelable) de leur patrimoine naturel et culturel partagé sur un territoire cohérent (parfois en dehors des limites administratives classiques). Le projet doit être labellisé par l'Etat. La gestion est assurée par un syndicat mixte, composé par des élus des collectivités membres (communes, départements, régions) et parfois de partenaires socio-économiques.
Exemples : les Landes de Gascogne, le Gâtinais français (proximité avec la forêt de Fontainebleau)...

Sites à consulter pour les recherches et les réponses aux questionnaires

Les aires urbaines

- <http://www.insee.fr>
- <http://www.lyon-confluence.fr/>
- <http://www.grandlyon.com/>
- <http://lyoncapitale.fr>

Les espaces ruraux

- <http://www.aaff.fr/>
- <http://www.barbizon-tourisme.fr/>
- <http://www.fontainebleau.fr>
- <http://www.onf.fr>
- <http://www.geoportail.gouv.fr>
- <http://www.insee.fr>
- <http://inpn.mnhn.fr>
- <http://maps.google.fr/> (accès à google earth)

Pour les notions :

- Site de l'Insee (pour la notion d'aire urbaine)
- Mon guide au collège Histoire, Géographie, Education Civique, 6^{ième} – 3^{ième} , Scérén, CRDP Aquitaine
- P. George, F. Verger, Dictionnaire de la Géographie, Puf (pour la notion d'espace périurbain)
- Manuel d'Histoire, Géographie, Education Civique, Troisième, Hatier (pour la notion d'étalement urbain)